

2026-04-24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	L'an deux mil vingt-six, le vingt deux avril
En exercice : 15	Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. JALLOT Nicolas, Maire
Présents : 14	Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2026 PRESENTS : M JALLOT Nicolas, MME ROCHE Pascale
Votants : 15	M MICHALLET Bernard, MME DREVET Valérie, M BON Paul, MME VILLAIN Elodie, M MILLET Christophe, MME KIELY-LEMELE Martina, M HIESS Arno, M TAMBINI Hervé, MME VERNET Sonia, M RITTER Thomas, MME VINCENDON Anne-Laure, M BERGER Nicolas
Absent : 1	MME Christlène FAUVEL (Excusée)
	Procuration donnée par MME FAUVEL à MR Nicolas BERGER

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de MME Valérie DREVET

DÉLIBÉRATION N°2026-04-24 : REPARTITION DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIVOM DU NERON

Vu la délibération du 25 février 2026 prise par le SIVOM déterminant par révision des statuts du syndicat les modalités de participation financière des communes

Vu l'article L. 5212-20 du code Général des collectivités territorial qui précise que "La mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le **conseil municipal**, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, Une **délibération** de la commune doit donc clairement indiquer le montant à fiscaliser d'une part, et le montant de la contribution qui sera financé par le budget communal d'autre part.

Vu la délibération 2026/04-20 vote du budget primitif ce montant a été prévu à l'article 65 568 autres contributions (conseil municipal du 22 avril 2026)

Vu la Délibération n° 2026/03-03 Contributions des communes au financement du syndicat votée par le syndicat intercommunal dans son budget primitif 2026 lors de son assemblée en comité syndical le 28 mars 2024 : montant de la contribution pour Proveysieux 16 598€.

En conséquence **la somme de 16 598€ sera financé à 100% par la fiscalisation des contribuables**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la répartition suivante de la contribution 2026 de la commune de Proveysieux au SIVOM du Néron :

Part financée par la fiscalisation des contribuables : 16 598€

Part financée par le budget communal article 65 568 : 0€

Abstention : 1

Contre : 7

Pour : 7 dont le vote du Maire

Délibération adoptée

Le Maire, Nicolas JALLOT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme

En mairie, le 22 avril 2026

